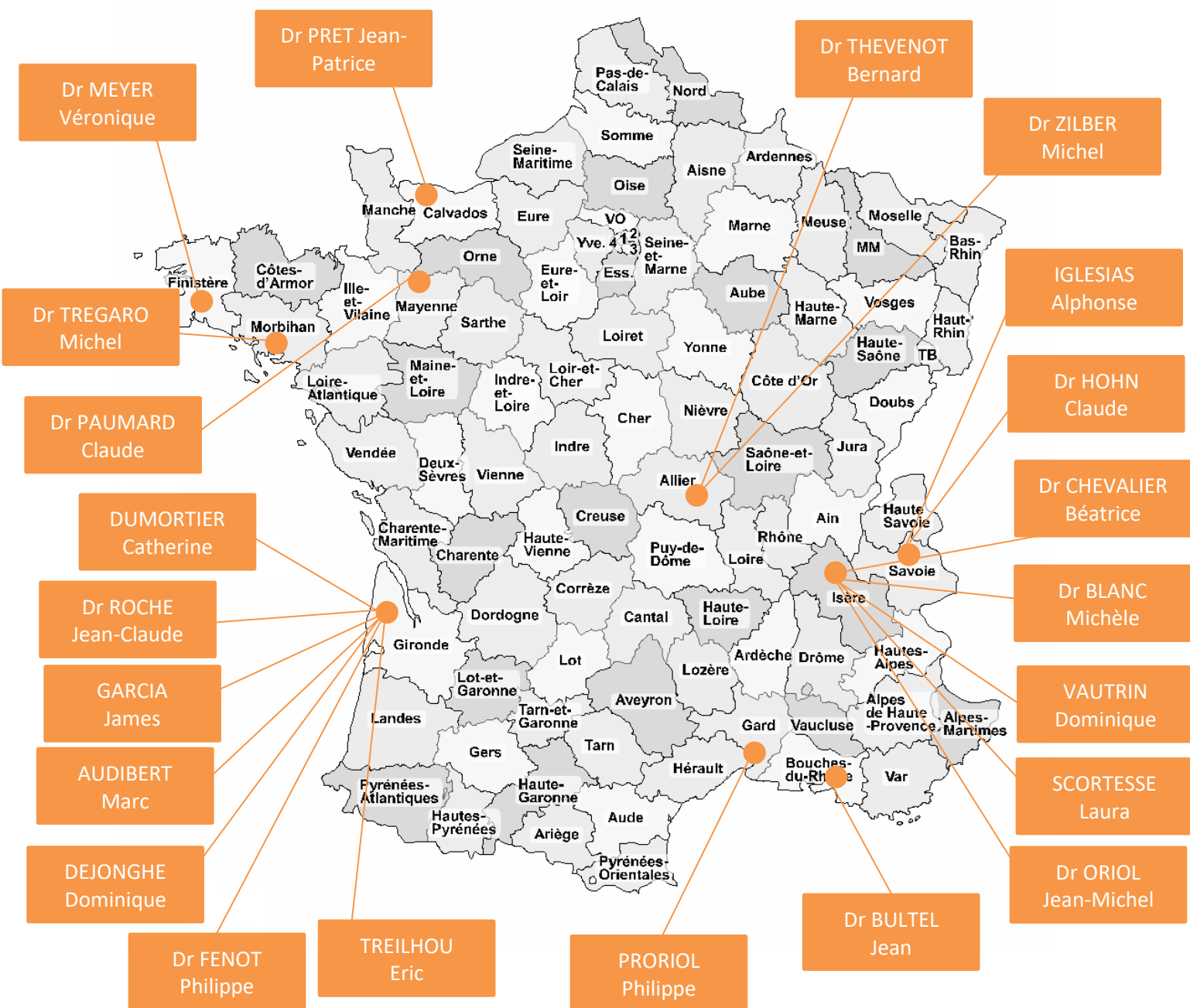


FORMATEURS FFRS AGRÉÉS POUR DISPENSER LA FORMATION CONTINUE AU SECOURISME



Une formation continue « révision des gestes premiers secours » doit obligatoirement être effectuée tous les quatre ans.

Contactez votre référent formation si vous souhaitez réaliser cette formation continue avec un formateur FFRS.